

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ

RÈGLEMENT 2020-002

MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2019-012 INTITULÉ « Fixation des taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception »

ATTENDU le règlement 2019-12;

ATTENDU la situation qui prévaut présentement en raison de la pandémie de Covid-19;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent soulager le fardeau fiscal des propriétaires afin de les aider à faire face aux enjeux actuels;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance spéciale du conseil tenue le 23 mars 2020 et que le présent règlement a été présenté;

À CES CAUSES, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de La Doré ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE 1 – MODIFICATION DATES DE VERSEMENT

L'article 24 est modifié comme suit :

Modifier le texte « ... et tout versement postérieur au premier seront respectivement les 15 avril, 15 juin et 15 septembre 2020. » par « et tout versement postérieur au premier seront respectivement les 15 juin, 15 septembre et 15 novembre 2020. »

ARTICLE 30 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ LE 6 avril 2020
PUBLIÉ LE 7 avril 2020

Yanick Baillargeon,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale